



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-44

Séance du 31 Mai 2024

Date de convocation : 27/05/2024 L'an 2024, le 31 Mai à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 09/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 12/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 09/17
Pouvoirs : 3/17
Excusés : 5/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme DARIES ; M. BRUN ;
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. FLEISCH ; Mme
LEVASSEUR ; MME SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. OREAL à M. GARNAUD et
Mme MAUDUIT à Mme SERRA.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE ; M. MUSSARD et
Mme BECARD.

Tome 1 - N°24-44 - OBJET : Aide exceptionnelle pour compenser la régularisation des charges d'énergie pour les locataires de Tours Habitat.

Madame la Vice-Présidente rappelle que l'INSEE a mesuré l'inflation sur l'ensemble des prix à +4,9 % en 2023. Dans le même temps, l'indice de révision des loyers s'est fixé lui à 143,46, soit une hausse de 3,5 % par rapport à l'année précédente.

La conjugaison de ces facteurs et la précarité montante de l'ensemble des locataires de Tours Habitat a amené le bailleur social à créer un fonds exceptionnel de 100 000 € pour compenser les régularisations de charges qui peuvent provoquer pour certains des impayés de loyers et amener de ce fait à complexifier les situations.

Le CCAS a été sollicité pour participer à ce fonds à hauteur de 25 000 €. L'imputation comptable se fera sur la ligne Secours d'urgence – CASF Energie (65133/52346).

Cette enveloppe permettra d'intervenir sur une dimension davantage préventive là où habituellement, les aides sociales facultatives délivrées par le CCAS surviennent lorsque les dettes sont constituées.

Le bailleur s'engage à réaliser en contrepartie une évaluation sociale des ménages bénéficiaires de ce fonds exceptionnel par le biais de ses Conseillères en Économie Sociale et Familiale, et à fournir au CCAS la liste des logements qui en auront bénéficié.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Madame la Vice-Présidente à verser la somme de 25 000 € au bailleur social Tours Habitat.

Délibération approuvée à l'unanimité.



Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation

La Vice-Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end.

Rachel MOUSSOUNI